

Le Pass Monde études secondaires est une aide à la mobilité **INDIVIDUELLE** obligatoire ou non pour les jeunes inscrits dans un cursus d'études secondaire du CAP au baccalauréat au sein d'un **ETABLISSEMENT NORMAND**.

## 1.1 Niveau d'étude et formation suivie

Etre inscrit en formation de niveau V ou IV dans le secondaire dans un établissement **EN NORMANDIE** selon la nomenclature suivante :

Voie générale et technologique Niveau IV	Voie professionnelle Niveaux V et IV	
Baccalauréat général Baccalauréat technologique	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)	
Seconde Première Terminale	1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> année	
	Baccalauréat professionnel  Seconde Première Terminale	Brevet Professionnel
Ou titres professionnels et Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) de niveaux équivalents.		
Tous bénéficiaires du programme régional de formation professionnelle.		

## 1.2 Les conditions d'attribution

### Conditions liées aux types de mobilités :

Toute mobilité **INDIVIDUELLE** de type :

- séjours d'étude en établissement étranger ;
- stages en milieu professionnel dans un organisme d'accueil (entreprises, associations, administrations, laboratoires de recherche universitaires, etc.) ;
- missions d'études et d'enquêtes sur le terrain.

**Attention** : Les mobilités collectives de type voyage scolaire, séjour linguistique, voyage pédagogique, échanges de jeunes ne sont pas éligibles.

### Condition d'âge :

Avoir moins de 31 ans (sans condition d'âge pour les stagiaires de la formation professionnelle et les personnes handicapées).

### Condition de revenu :

Le quotient familial est calculé en divisant le revenu fiscal de référence par le nombre de part fiscale indiqué sur l'avis d'imposition. Celui-ci ne doit pas dépasser 30 000 €.

(Exemple : un couple avec 2 enfants et un revenu fiscal de référence de 60 000 €, le calcul sera 60 000 / 3 parts fiscales = 20 000 € de quotient familial. Le dossier est éligible).

## **Condition de durée de séjour :**

La durée minimale de la mobilité individuelle donnant lieu à un cofinancement est de 2 semaines.

La durée maximale de la mobilité individuelle donnant lieu à un cofinancement est de 12 semaines sur la totalité du cursus de formation dans le cycle secondaire, niveau V et IV.

L'apprenant ne pourra solliciter l'aide qu'une seule fois dans le cadre de son cursus.

## **1.3 L'aide régionale Pass Monde**

**200 € ou 400 € en fonction de la destination + une aide hebdomadaire de 40 € (maximum 12 semaines)**

- **200 €** pour les mobilités réalisées dans les pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni y compris Iles Anglos Normandes, Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Vatican ;

- **400 €** pour toutes les autres destinations.

La bourse maximum pour une mobilité de plus de 12 semaines est de 680 € (12 x 40€ + 200€) pour les pays dont le forfait départ est de 200 € et 880 € (12 x 40€ + 400€) pour toutes les autres destinations.

Exemple : pour une mobilité de 8 semaines au Canada : (8 semaines à 40 €) soit 320 € auquel s'ajoute 400 € d'aide au départ pour le Canada soit une bourse d'un montant total de 720 €.

Les montants du forfait d'aide au départ et de l'aide hebdomadaire sont fixés annuellement. Ils peuvent être révisés d'une année à l'autre.

## **1.4 Pièces constitutives du dossier de demande de l'aide régionale**

<b>PASS MONDE ETUDES SECONDAIRES</b> (être inscrit dans un établissement Normand)	
<b>1</b>	L'avis d'imposition <b>COMPLET</b> auquel je suis rattaché (le mien ou celui de mes parents)
<b>2</b>	Mon RIB (celui de mes parents n'est pas accepté)
<b>3</b>	Un extrait d'acte de naissance à mon nom
<b>4</b>	Un justificatif signé de ma mobilité comprenant les dates de mon arrivée et de mon départ (convention de stage, contrat d'étude, lettre d'acceptation, attestation établissement...)
<b>Autre pièce à fournir par les stagiaires de la formation professionnelle</b>	
<b>5</b>	Une attestation de financement de la formation par la Région Normandie (à demander auprès de votre organisme de formation)
<b>DANS LES 3 MOIS suivant la fin de la mobilité à l'étranger</b>	
Une attestation de présence signée par la structure d'accueil à l'étranger à joindre sur votre compte Pass Monde en cliquant sur le bouton « clôturer » ( <b>Document type téléchargeable</b> ♦)	

## **1.5 Comment en bénéficié ?**

- 1- Je me connecte à mon compte Atouts Normandie/Pass Monde ou je crée mon compte
- 2- Je fais ma demande en ligne dans la rubrique "mes avantages" puis Pass Monde "je fais ma demande"
- 3- Je remplis le questionnaire sur la droite : choix de l'établissement, dates et pays de mobilité, descriptif de projet puis le RIB à mon nom
- 4- Je fais valider ma demande par mon établissement d'enseignement : cette validation se fait en ligne via le compte atouts normandie/pass monde de l'établissement  
Sans cette première validation, les dossiers ne pourront pas être instruits par la Région.
- 5- En attendant la validation de mon établissement, je joins les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de ma demande
- 6- La Région Normandie instruit ma demande et la valide si celle-ci est éligible

## **1.6 Les modalités de versement de l'aide régionale**

L'aide régionale sera versée en une seule fois à l'issue de l'instruction et de la validation du dossier complet et éligible après passage en commission permanente et vote des élus.